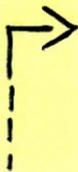


dans « des services comme la finance ou les ressources humaines à travers un programme de leadership à destination de jeunes diplômés » et prévoit que le site de Belfort puisse accueillir un centre de services partagés employant des salariés bilingues ou trilingues. Autant de nouvelles fonctions aux contours encore flous. Surtout, au printemps 2018, le groupe américain devra reconnaître, que contrairement aux engagements qu'il avait pris devant François Hollande, il n'a nullement réussi à créer 1 000 véritables emplois. Pour ma part, je ne suis guère surpris, il était évident que les noces d'Alstom et de GE allaient se traduire par une casse sociale de grande ampleur, en particulier dans toutes les fonctions supports (informatique, comptabilité, paie).

La lune de miel entre les deux groupes aura d'ailleurs été de courte durée. Le 13 mai 2016, Alstom Transport (donc ce qu'il reste d'Alstom) porte plainte aux États-Unis contre... General Electric. Les Français ont le sentiment de s'être fait bernier. En effet, au moment de la cession d'Alstom Énergie, les Américains avaient accepté en compensation de céder leur activité de signalisation ferroviaire. Mais, dorénavant, GE rechigne. Les Américains ne sont plus d'accord sur le prix de vente. Et, alors que l'accord signé prévoyait d'avoir recours à un cabinet d'avocats français (pour établir un prix définitif), GE souhaite faire appel à un nouvel arbitre : la Chambre de commerce internationale (CCI). Alstom Transport se voit donc contraint de porter l'affaire devant un tribunal américain pour être rétabli dans son bon droit. Un premier accroc au contrat de mariage.

General Electric est également en conflit en France avec un autre acteur essentiel : EDF. Le sujet de discorde est loin d'être anecdotique, puisqu'il est question de l'entretien



de nos centrales nucléaires ! Depuis qu'il a pris le contrôle d'Alstom, GE a en effet hérité du marché de la maintenance des 58 turbines qui font tourner nos réacteurs. Or, le numéro 1 mondial de l'énergie veut revoir les conditions de ce contrat en limitant en particulier sa responsabilité financière en cas d'incident, comme il souhaite aussi augmenter les prix des pièces de rechange. GE a même été jusqu'à suspendre ses services durant quelques jours au mois de février 2016 pour faire pression sur le groupe français. Le P.-D.G. d'EDF, Jean-Bernard Levy, écrit alors une lettre à Jeff Immelt, pour lui manifester sa colère : « EDF a été forcé de mettre en œuvre des mesures d'urgence dépassant notre plan de secours habituel. Cette attitude, venant d'un partenaire historique, est inacceptable. » Guère impressionné par cette missive, le directeur de General Electric Power enjoint fermement EDF d'accepter ces conditions, avant le 15 juin 2016. Fureur de l'électricien français, qui cette fois-ci sort l'arme lourde, et menace en représailles de suspendre toutes ses relations commerciales avec GE. L'affaire s'est-elle arrêtée à ce stade. Les deux partenaires ont rangé leurs couteaux dans leurs poches, mais pour combien de temps ? En ayant pris de fait le contrôle de l'ensemble de nos centrales nucléaires, GE, et donc le gouvernement américain, dispose pour l'avenir d'une arme de dissuasion massive. Il fallait s'y attendre. Que se passera-t-il demain, si la France s'oppose aux États-Unis sur un sujet majeur de politique internationale ? Une situation similaire s'est déjà produite, lorsqu'en 2003, la France avait refusé de participer à la guerre en Irak. Dans un documentaire intitulé « Guerre Fantôme » (consacré à l'affaire Alstom), le général Henri Bentégeat, ancien chef d'état-major de l'armée française (2002-2006), rapporte comment les États-Unis avaient alors décidé de ne plus